

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE – DIRECTION DES DECHETS
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE FOS SUR MER
REUNION DU 9 JUILLET 2010

Ouverture de la séance par Monsieur Roger REUTER, Sous Préfet d'Istres à 14h30.

Monsieur Le Sous Préfet donne les précisions suivantes :

- la Commission se terminera par une visite du site. Y prendront part ceux qui le souhaiteront ;
- il a reçu les excuses de Monsieur Louis MICHEL, Vice-Président du SAN OUEST PROVENCE, Madame Mary-Christine BERTRANDY de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et de Monsieur Daniel MOUTET, de l'Association Défense et Protection du Golfe de Fos (ADPLGF), qui se fait représenter par Madame Sandrine FERNANDEZ ;
- il a accepté la participation de Madame Betty BROGI, représentant l'Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions ;
- il signale enfin, que Monsieur Olivier MEVEL de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA), n'étant pas remplacé à ce jour, est représenté par Monsieur Robert MOUNIER qui assure son intérim.

Ces précisions étant faites, Monsieur le Sous Préfet aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

I COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PRECEDENTE :

Monsieur Le Sous Préfet demande aux personnes présentes si le compte rendu de la réunion du 3 février 2010 appelle de leur part, des observations.

En l'absence de toutes remarques, il prend acte du quitus donné à ce compte rendu et passe au 2^{ème} point de l'ordre du jour.

II SYNTHÈSE DES FAITS MARQUANTS :

Monsieur Le Sous Préfet donne pour ce faire, la parole à Monsieur DE GAULEJAC Directeur Général d'EveRé. Celui-ci la transmet immédiatement à Monsieur SALTEL-PONGY Responsable Environnement et Communication qui est en charge de la présentation faite à l'assemblée. Il débute par :

- Les évènements marquants d'exploitation pris dans un ordre chronologique :

- **Février 2010**, correspond au démarrage de la production électrique de l'unité de valorisation énergétique (UVE). A la fin du mois de mai 2010, il déclare que plus de 42 000 MWh_{el} ont été vendus et mis sur le réseau EDF.
- **Mars 2010**, marque le démarrage du tri des plastiques sur les ordures ménagères résiduelles (OMr). Monsieur SALTEL-PONGY indique que les plastiques recyclables sont extraits des OMr grâce à un tri balistique puis optique. Ils sont regroupés en familles PEHD-PET -PETF.
- **Mai 2010**, voit le démarrage de l'ensemencement des méthaniseurs par l'apport du compost et du digestat provenant d'un autre site de méthanisation des déchets (Varennes-Jarcy) dans les dits méthaniseurs pour apporter les bactéries nécessaires au démarrage de la méthanisation. Sont ensuite introduits les déchets fermentescibles issus des OMr de MPM.

C'est encore à cette période, qu'a démarré la production de biogaz et qu'ont été effectués les premiers essais sur la torchère.

Monsieur SALTEL-PONGY précise que la montée en charge de la méthanisation va se poursuivre jusqu'à la rentrée 2010.

Monsieur René RAIMONDI, Maire de la commune de Fos sur Mer, demande davantage de chiffres.

Monsieur Xavier DE GAULEJAC signale que l'ensemencement avec les boues sélectionnées, va permettre de gagner du temps et qu'à la fin septembre, la capacité maximale de revalorisation des DMA sera atteinte. En octobre-novembre, tout doit être en capacité de traitement, c'est-à-dire qu'il y aura autour de 50 000 t de méthanisation.

Il ajoute que s'il est vrai que notre autorisation est de 110 000 tonnes de méthanisation, il faut savoir que le processus de méthanisation, correspondant à l'unité de valorisation organique (UVO), comprend une homogénéisation des déchets et un tri secondaire. A l'issue de ce tri, seule la matière organique est introduite dans le digesteur.

Les 60 000 t restantes correspondent à de l'inerte qui va aller en décharge et à des plastiques qui vont être dirigés vers les fours et qui font eux-mêmes partie des 300 000 t autorisées à l'incinération.

Monsieur DE GAULEJAC rappelle qu'en conformité avec l'Arrêté Préfectoral (AP) d'exploitation, 410 000 t de déchets entrent dans le site, dont 300 000 t sont incinérés et 110 000 t vont en homogénéisation (BRS).

Monsieur Le Maire de Fos fait remarquer qu'il découvre par cet exposé, que seulement 50 000 t sont méthanisées au lieu des 110 000 t annoncées.

Monsieur DE GAULEJAC fait observer que les déchets concernés sont passés par un maillage à 90 mm et qu'il serait utopique de vouloir une méthanisation sur la totalité. C'est la composition réelle des OM arrivant sur le site qui fixe le ratio de la part méthanisable.

Monsieur Jean GONELLA représentant l'Association FARE SUD, s'interroge en rapport avec ce qui vient d'être dit et si l'objectif de 110 000 t de méthanisation était maintenu. Il en conclut que cela supposerait de doubler le tonnage des déchets entrant sur le site.

Monsieur Gérard CASANOVA du Collectif Citoyen Santé Environnement (CCSE), prend bonne note que dans la phase résiduelle orientée vers la méthanisation, une partie retourne à l'incinération, après passage dans les BRS.

Monsieur DE GAULEJAC précise qu'en effet, retournent à l'incinération les matières non inertes c'est-à-dire les plastiques. Sont récupérés à l'inverse, les polyéthylènes, la ferraille. Tout ce qui n'est pas valorisable part à l'incinération.

Monsieur GONELLA revient sur le besoin hypothétique de 600 000 t de déchets pour aboutir à une méthanisation de 110 000 t ; Monsieur RAIMONDI ajoute qu'en restant sur la base de 410 000 t autorisées, cela nécessiterait le renvoi du surplus de déchets sur un autre site avec un transfert aller-retour déplorable pour le Bilan Carbone.

Monsieur DE GAULEJAC précise que toutes les installations de méthanisation et de compostage ont une base de déchets entrants qui ne correspond pas à la quantité méthanisée.

Monsieur GONELLA (FARE SUD) souhaiterait que soit fait un bilan matière plus proche de la réalité.

Monsieur Le Sous Préfet intervient pour signaler que ce bilan sera réalisé d'ici la fin de l'année et avant la prochaine CLIS. Il comprendra les éléments suivants :

- le tonnage des entrées
- le tonnage incinéré
- le tonnage méthanisé
- le tonnage passé de la méthanisation vers l'incinération.

Monsieur SALTEL-PONGY est alors invité par Monsieur le Sous Préfet à reprendre son exposé des faits marquants.

• **Juin 2010**, correspond au démarrage de la caractérisation initiale des mâchefers (semaine 24) et ce, pour permettre leur valorisation en technique routière.

Monsieur GONELLA (FARE SUD) demande ce qui se passait auparavant, ce à quoi Monsieur DE GAULEJAC répond que ces matériaux partaient vers les centres d'enfouissement technique (CET) du Jas de Rhodes et de Septèmes Les Vallons.

Monsieur GONELLA encore, souhaite savoir si des tests ont été réalisés.

Monsieur DE GAULEJAC indique qu'il n'y en a pas eu, clôturant ainsi la discussion sur ce point.

Monsieur SALTEL-PONGY reprend son exposé et aborde maintenant :

- Les visites marquantes :

- elles commencent par les visites d'ordre institutionnel, celles du Ministère de l'Environnement, de la Préfecture des Bouches du Rhône, de la DREAL et de l'ARS ;
- viennent ensuite, les visites demandées par les parties locales intéressées, membres de la CLIS, Mairie d'Istres, AirFobep, Lyondell, terminal conteneurs etc. ;
- et enfin, il y a les visites du Sytcom Paris, Cannes, Toulon, Flandre Morinie, Guadeloupe, Dakar etc.

Monsieur SALTEL-PONGY arrive rapidement sur :

- Les incidents/accidents marquants déclinés par ordre chronologique :

- **le 12 mars 2010**, est signalée une fuite d'eau pluviale au niveau d'un ancien carottage du canal de lagunage.

Il en ressort que les eaux pluviales rejetées pour vider le bassin avant réparation, ont été conformes à l'AP d'exploitation, qu'un communiqué a été adressé aux membres de la CLIS, que des mesures correctives ont été prises consistant dans la réalisation d'un coffrage bétonné sur les 3 anciens carottages du canal de lagunage ;

- **le 29 avril 2010**, se produit le choc d'un engin sur la paroi du canal de lagunage. Le niveau du canal étant bas, il n'y a pas eu de fuite. Pour autant, la DREAL a souhaité comme précédemment, que soit fait un prélèvement exécuté par un laboratoire externe. Les résultats se sont avérés conformes à l'AP d'exploitation, ils ont été communiqués aux membres de la CLIS.

Quant aux parois endommagées, elles ont donné lieu à réparation et à l'installation de pare-buffles devant la paroi du canal de lagunage ;

- **le 6 juin 2010**, un départ de feu a lieu dans la fosse de réception des déchets. Immédiatement, le personnel d'EveRé a mis en place les rideaux d'eau, les canons à mousse, puis dans un deuxième temps, les lances à incendie, le tout suivi par l'appel des pompiers et de la Direction d'EveRé.

Aucun dégagement de fumée extérieur n'a été déploré (bâtiment mis en dépression, air renvoyé comme air de tirage vers l'incinérateur). Un communiqué a été adressé aux membres de la CLIS.

L'ensemble des participants à la CLIS demande quelle pourrait être l'origine de ce départ de feu.

Monsieur SALTEL-PONGY pense que ce pourrait être un déchet non conforme.

Monsieur CASANOVA (CCSE) rétorque en demandant une définition du déchet non conforme.

Monsieur SANDON, représentant de la DREAL PACA, précise que souvent, ce sont des fusées de détresse périmées et jetées dans les OM qui sont à l'origine de départs de feu sur les CET.

Monsieur CASANOVA (CCSE) évoque la possibilité d'un barbecue mal éteint.

Monsieur Richard DEBOOM, représentant de l'Association Que Choisir, indique ne pas croire à cette éventualité. Il ajoute que ce serait visible dans le camion amenant les déchets.

Monsieur le Sous Préfet signale qu'il s'agit en tout état de cause d'un incident courant dans les décharges. Il demande la présence d'extincteurs sur les postes.

Madame Sandrine FERNANDEZ, représentant Monsieur Daniel MOUTET de l'Association Défense et Protection du Golfe de Fos, pose le problème des déchets mouillés et des conséquences de l'arrosage des déchets.

Monsieur DE GAULEJAC fait observer qu'on évite d'arroser abondamment les déchets, sous peine d'avoir des problèmes à régler au niveau des lixiviats.

Il rappelle qu'en l'espèce, il s'agissait d'un petit feu dans la fosse 2. Ces déchets ont eu le temps de sécher. Il ajoute que si le fait était survenu dans la fosse 3, on aurait pu les sécher puisqu'une phase de séchage est prévue. Dans tous les cas, sur la grille à mi-parcours, il y a encore une possibilité de séchage grâce à l'envoi d'air chaud.

Enfin et en dernier lieu, ce sont les émissions de polluants qui préviendraient de toute anomalie.

Monsieur Le Maire de Fos demande ce qu'il est advenu de ces déchets.

Monsieur DE GAULEJAC précise que la fosse 2 est une fosse « tampon ». Il adjoint à l'assemblée de ne pas oublier que nous sommes dans la phase de démarrage et qu'il n'y a pas encore la capacité de tout exploiter. Ce type de déchets est donc orienté vers la fosse d'incinération si possible, sinon il part en décharge.

Monsieur RAIMONDI, Maire de la commune de Fos sur Mer, tient à savoir si l'intervention du SDIS est facturée et qui est redevable de la facture.

Monsieur Le Sous Préfet précise que c'est le Département qui est concerné, conformément à la législation.

M. Le Maire de Fos s'étonne encore de n'avoir pas été prévenu d'un feu sur sa commune. Il dit qu'il a écrit à EveRé en ce sens et qu'on ne lui a pas répondu.

Monsieur SALTEL-PONGY signale qu'il a fait une fiche GP, qu'elle a été adressée par courriel à la Mairie de Fos le jour même du sinistre qui était un dimanche.

Monsieur RAIMONDI souhaite dorénavant être prévenu par fax à la police municipale.

Monsieur Le Sous Préfet indique qu'il appartient à Monsieur Le Maire de donner ses coordonnées.

Monsieur RAIMONDI insiste sur l'absence de réponse à son courrier.

Monsieur DE GAULEJAC affirme ne pas avoir reçu ce courrier.

Monsieur RAIMONDI convient finalement de donner à l'issue de la réunion, le numéro du fax de la police municipale et son numéro de portable.

Monsieur CASANOVA (CCSE), revient sur les émissions de polluants évoquées par Monsieur DE GAULEJAC. Ce dernier répond qu'en présence de déchets mouillés, la température de la combustion diminue et cela engendre des émissions gazeuses de polluants.

Le paramètre avancé, c'est le CO (monoxyde de carbone) qui limite immédiatement la température et génère des polluants ; on envoie alors, directement en CET.

Monsieur SALTEL-PONGY aborde les mesures correctives prises suite à cet incident. Il s'agit du renforcement de la formation du personnel, de l'élaboration de fiches réflexes, de la mise à jour du plan d'intervention interne. Il enchaîne par le point suivant.

- Les demandes des parties intéressées :

- Monsieur SALTEL-PONGY fait part d'une demande de la CLIS pour la création d'une zone d'entreposage des big bag de REFIOM. Cette zone fermée a été créée à l'intérieur du bâtiment avec un traitement des fumées sans contact possible avec le réseau d'eau.

Monsieur RAIMONDI affirme avoir vu des photos avec des sacs ouverts de REFIOM et un tapis roulant jonché de REFIOM.

Monsieur DE GAULEJAC en convient pour les big bag, mais concernant les tapis roulants, il signale que l'appareil a sans doute été inopérant. Il rappelle une nouvelle fois que nous sommes en période de démarrage de l'exploitation et qu'il peut y avoir quelques dysfonctionnements. Il ajoute que les locaux sont totalement fermés à ce jour, que les portes sont automatisées et que la vitesse d'ouverture et de fermeture de ces dernières va être augmentée.

Il termine par le signalement :

- ✦ d'une diminution des risques d'envols,
- ✦ de la présence d'un décanteur dans lequel l'eau est complètement traitée et épurée,
- ✦ d'un système d'aspiration pour les cendres qui seraient encore sur le sol.

Monsieur DEBOOM, représentant de l'Association Que Choisir signale qu'une ordonnance a été retrouvée non brûlée.

Monsieur DE GAULEJAC indique que ce fait a déjà été signalé par la CLIS. Il affirme que des réglages sont effectués sur la grille pour avoir moins d'imbrûlés et que la présence de pneus peut expliquer que des déchets puissent s'insinuer à l'intérieur de ces derniers. Il ne manque pas de rappeler une fois encore, être dans une phase de démarrage.

Monsieur Le Sous Préfet prend la parole pour replacer le fait dans le temps, soit au mois de février, en pleine phase de démarrage. Il souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Monsieur DE GAULEJAC affirme que cela n'est vraisemblablement plus possible, étant à moins de 1% sur le taux d'imbrûlés.

Monsieur CASANOVA (CCSE) fait part de la présence d'une bouteille de gaz sur le site (photo prise à l'occasion de la visite du site par la CLIS), il s'étonne de retrouver de tels déchets.

Monsieur DE GAULEJAC affirme qu'il s'agit de déchets subis. Au moment de la phase de démarrage, le tri n'était pas satisfaisant et les déchets non triés allaient à l'incinérateur.

Monsieur CASANOVA (CCSE) surenchérit en demandant si on note la présence de trommels engorgés et si ce type de dysfonctionnement perdure.

Monsieur DE GAULEJAC répond que désormais tous les déchets amenés par trains sont triés. Il y a effectivement quelques bouteilles de gaz, des pneus, mais un petit grappin a été mis en place aux fins de récupérer les encombrants.

Quant aux déchets amenés par camions, ils sont déchargés dans la fosse de l'incinérateur ou dans la fosse 2, fosse tampon. Il rappelle que l'objectif et l'intérêt restent de trier les déchets.

Monsieur Le Sous Préfet pose la question de savoir qui est responsable de l'apport de ces encombrants.

Monsieur DE GAULEJAC affirme que le traitement de tels déchets est interdit.

Monsieur SANDON (DREAL PACA) demande s'il existe un bilan concernant l'entrée de ce type de déchets.

Monsieur DE GAULEJAC précise que tous ces déchets sont stockés, qu'il y a une dizaine de bouteilles de gaz.

- Toujours dans le cadre de la CLIS, Monsieur SALTEL-PONGY confirme que la demande de la CLIS concernant la création d'un site Internet EveRé, intégrant la mise en ligne des résultats d'émissions de l'UVE a bien été prise en compte. Il informe que des contacts ont été pris auprès de divers cabinets de communication spécialisés. Il continue son exposé avec le point suivant.

- Les signalements des parties intéressées :

Il informe que 6 signalements d'odeurs se sont produits depuis le début de l'exploitation (environ 9 mois). Il ajoute que ces signalements sont enregistrés, traités avec envoi d'une réponse écrite, puis archivés.

La cause essentielle en est le défaut de fermeture des portes d'où le lancement de leur automatisation. Elle est effective depuis le mois de juin.

Monsieur RAIMONDI souhaite à ce propos, connaître la date de ces signalements, ce à quoi Monsieur SALTEL-PONGY acquiesce.

Monsieur Yvan GORRY (Direction de la Communication Ville de Fos), intervient pour savoir où est dirigée l'eau d'infiltrations.

Monsieur DE GAULEJAC convient que tout le sol n'est pas drainé, notamment les espaces verts et terrains. Les REFIOM sont confinés dans une zone dédiée à leur chargement où ils sont stockés.

Monsieur CASANOVA (CCSE) souhaite quant à lui, connaître la fréquence de l'envoi des REFIOM.

Monsieur DE GAULEJAC indique qu'au bout de 24 big bag, ils sont mis dans un plateau.

Madame FERNANDEZ (ADPLGF) s'inquiète de la présence d'un écoulement d'eau à l'extérieur du site. Elle précise qu'il lui a été dit qu'il s'agissait d'eaux de pluie. Pour autant, rétorque-t-elle, il y a longtemps qu'il ne pleut plus et cette eau est toujours présente.

Monsieur DE GAULEJAC confirme qu'il s'agissait bien d'eaux de pluie en son temps. Ce bassin a été vidangé, après avoir fait des analyses d'eau qui ont montré des résultats conformes et avec l'accord de la DREAL et ce, pour effectuer la réparation de la paroi endommagée par un camion.

A ce jour, il s'agit d'une fuite de la vanne de vidange qui est apparue quand le niveau haut du bassin a augmenté et a été atteint. Il signale que pour remédier à ce problème, un bouchon va être mis en place ou une seconde vanne installée.

Monsieur SANDON (DREAL PACA) prend acte que cette eau de pluie est rejetée dans le milieu et confirme que cela nécessite une surveillance. Il ajoute que c'est tout l'intérêt de se réunir au sein d'une CLIS.

Il constate que le niveau d'exigence de cette CLIS est très élevé par rapport à d'autres installations de traitement de déchets. Il se permet de rappeler qu'il convient de relativiser car nous ne sommes pas en présence de déchets dangereux.

Il confirme qu'un bilan environnemental est exigé pour assurer un suivi de l'évolution globale dans le temps des principaux paramètres environnementaux ne faisant pas l'objet de mesures à l'émission, notamment toutes les émissions diffuses de poussières, et que le rôle de la CLIS est bien de soulever ce type de problèmes.

Monsieur Le Maire de Fos demande si une déclaration d'achèvement des travaux est intervenue car il ya un grand nombre de bungalows à l'endroit où il y avait des parkings.

Monsieur DE GAULEJAC répond que ces ALGECO sont occupés par des gens qui travaillent à finaliser la construction, que le 1^{er} décembre prochain, nous serons dans la phase d'exploitation et ce, pour 20 ans.

Il y a un cahier des charges à respecter et du 1^{er} octobre au 30 novembre, sera réalisé un premier bilan.

Monsieur Le Sous Préfet invite à poursuivre par le point 3 de l'ordre du jour.

III BILAN DES ENTREES/SORTIES DES DECHETS :

Il couvre la période de janvier à mai 2010 et débute avec :

- La réception des déchets :

Monsieur SALTEL-PONGY reprend son exposé et signale qu'une moyenne de 30 000 t de déchets ont été reçus chaque mois. Il convient de noter que les boues de STEP sont traitées en totalité.

- L'UVE :

Pour le même tonnage, la production en électricité est de 15 000 MWh par mois dont environ 12 000 sont vendus.

- L'évacuation de sous produits :

Monsieur SALTEL-PONGY fait remarquer qu'on enregistre une évacuation de :

1 908 t de métaux ferreux,

33 t de métaux non ferreux.

Il s'agit dans tous les cas, de matériaux recyclés.

- Les matériaux allant en décharge :

Relativement à ce type de matériaux, Monsieur SALTEL-PONGY donne les chiffres suivants :

19 305 t de mâchefers

4 803 t de REFIOM

3 510 t de refus de tri

2 938 t d'OMr évacuées.

Messieurs GORRY et RAIMONDI (commune de Fos) s'interrogent sur une éventuelle incidence des récentes grèves de la SNCF sur le flux des déchets.

Monsieur DE GAULEJAC répond que dans ce cas-là, le transport routier se met en place.

IV BILAN DE LA SURVEILLANCE DES EMISSIONS DE L'UVE :

Il est rappelé que cette surveillance est imposée par l'AP d'exploitation, qu'il y a des paramètres de suivi en continu (autosurveillance) et d'autres de suivi par un organisme externe. Ce dernier a en charge l'établissement de mesures comparatives sur les paramètres d'autosurveillance, sur les métaux lourds, sur les dioxines et furannes. Un exposé est fait aux membres de la CLIS qui commence par :

- L'autosurveillance (interne) mensuelle :

↗ sur le monoxyde de carbone

Elle révèle que les valeurs limite sont respectées. On a pu noter en janvier, une concentration plus forte mais toujours dans les valeurs limite. Elle est due aux différents réglages qu'il a fallu opérer ;

↗ sur le carbone organique

Les mêmes observations peuvent être faites et les limites imposées sont largement respectées ;

↗ sur les poussières

Les chiffres nous montrent des concentrations de l'ordre de zéro ;

↗ sur le dioxyde de soufre

Les valeurs sont encore respectées et ce résultat est à mettre en relation avec la qualité des boues de STEP qui sont envoyées par MPM ;

↗ sur l'oxyde d'azote

Les valeurs sont toujours respectées ;

↗ sur l'acide chlorhydrique comme sur l'acide fluorhydrique

Il n'y a rien à signaler de particulier ;

↗ sur les dioxines et furannes

C'est le laboratoire externe agréé COFRAC qui a été chargé des analyses des capsules relevées tous les mois (intégration sur cette période du flux de dioxine émis). Les résultats sont là encore au-dessous des valeurs autorisées.

Il n'y a pas de question sur ces différentes analyses, on aborde ainsi le 2^{ème} point.

- Les contrôles par les organismes externes agréés, trimestriels et inopinés :

L'assemblée est informée que ces contrôles sont réalisés à la demande de la DREAL. Il y en a eu deux depuis le début de cette année qui ont été effectués par le laboratoire externe COFRAC.

DEKRA les 9, 10 et 11 mars 2010,
DIOXLAB les 18, 19 et 20 mai 2010.
Ils se sont avérés satisfaisants.

Pour autant, après le contrôle de la DEKRA, des améliorations ont été apportées relativement à l'optimisation du débit d'ammoniaque et des réglages des cannes d'injection d'ammoniaque et après le contrôle de DIOXLAB, on notera l'ajout d'une seconde couche de catalyseur sur chaque ligne.

Madame VASSAL élue MPM, s'interroge sur les contrôles à venir et d'où viendra la demande.

Monsieur SANDON répond qu'il ya deux contrôles par an à l'initiative de la DREAL, auxquels il faut ajouter les contrôles inopinés toujours à la demande de la DREAL sur l'eau et sur l'air. Pour l'eau, il s'agit d'un banal prélèvement ; pour l'air, il y a la mise en place d'un matériel lourd qui exige plusieurs heures de préparation.

Cela amène Monsieur RAIMONDI (Maire de Fos) à avancer que les contrôles perdent leur caractère inopiné, les gens apprenant qu'ils vont être réalisés.

Monsieur Le Sous Préfet intervient pour préciser que l'important est de savoir si l'industriel peut tricher à l'occasion d'un contrôle. Il rappelle que les services de la DREAL travaillent sous l'autorité de Monsieur Le Préfet et du Procureur de la République, qu'il s'agit d'agents assermentés.

Madame FERNANDEZ (ADPLGF) manifeste sa volonté de participer au prochain contrôle inopiné de la DREAL.

Monsieur DE GAULEJAC signale que les contrôles inopinés de la DREAL impliquent pour EveRé, une connaissance différée des résultats.

Ce en quoi, Monsieur SANDON réplique que c'est tout à fait normal, les résultats étant communiqués après analyses. Il précise que lors du prochain contrôle de ce type, M. MOUTET sera invité pour visualiser les conditions de mise en œuvre de ce contrôle.

Monsieur Le Sous Préfet propose à tous les membres de passer au point suivant de l'ordre du jour.

V BILAN DE LA CAMPAGNE DE SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DU SITE :

Conformément aux dispositions de l'AP d'exploitation du 12 janvier 2006, un suivi des teneurs en dioxines et en métaux lourds est réalisé autour du site sur :

- les sols de surface,
- les cibles végétales,
- le milieu marin.

Les membres de la CLIS sont informés qu'un programme trimestriel d'autosurveillance est établi sur chaque medium et ce, pour la 1^{ère} année.

Il est indiqué que les résultats des différentes campagnes concernant notamment les retombées de dioxines /furannes sont dans l'ensemble cohérents et qu'une interprétation sera faite à la fin de l'année.

Messieurs RAIMONDI (Maire de Fos) et CASANOVA (CCSE), s'interrogent sur cette conclusion, souhaitent savoir sur quelle base elle se fonde.

Monsieur SANDON (DREAL PACA) répond tout d'abord, que des variations liées aux incertitudes de mesures sont toujours possibles, ce qui conduit à regarder les évolutions éventuelles sur une période longue pour améliorer cette précision.

Il précise ensuite, que c'est l'ensemble des émetteurs qui sont finalement pris en compte, et que dans ce cas, un suivi homogène doit être fait sur tout le secteur, ce qui n'est pas réalisé aujourd'hui. Il ajoute que l'objectif est une mutualisation des actions menées par les divers industriels concernés.

Madame VASSAL représentant élue de MPM et Monsieur Le Sous Préfet conviennent en effet, que sont comprises dans ce bilan l'ensemble des retombées des sites industriels avoisinants tels que ARCELOR, SOLAMAT.

Certains utilisent la technique des graminées (ray grass) comme EveRé, d'autres celle des lichens.

D'où la nécessaire mutualisation, réplique Monsieur SANDON (DREAL PACA).

Messieurs DE GAULEJAC et SALTEL-PONGY ajoutent que les graminées sont normées, ce qui n'est pas le cas des lichens. Ils poursuivent en précisant que pour les métaux, il n'y a pas ce type de problème.

L'exposé sur ce 5^{ème} point se termine par une observation sur le suivi du milieu marin selon laquelle il n'y a pas de véritable variation par rapport au milieu marin du Golfe de Fos.

Monsieur Le Sous Préfet conclut en précisant que l'intérêt de ces mesures est de faire connaître l'évolution et l'impact du site. Il engage à enchaîner sur le 6^{ème} point de l'ordre du jour.

VI PRESENTATION DU DOSSIER DES MODIFICATIONS NON NOTABLES :

- L'exposé sur ce point commence par la modification de la nomenclature des ICPE Décret 2010.369 du 13 avril 2010.

Cette modification va entraîner la nécessité d'une mise à jour de l'autorisation d'exploiter afin d'acter ces évolutions et les travaux réellement exécutés.

- L'exposé se poursuit par la demande de modification apportée à l'installation eu égard au projet initial et ce, en raison d'impératifs extérieurs.

En effet, l'AP d'exploitation prévoit l'apport par MPM de 410 000 t de déchets chaque année et fait nonobstant obligation à la collectivité de faire traiter la totalité de ses déchets. Or, le gisement prévisionnel d'OMr produit par MPM pour les années à venir, se chiffre à 440 000 t par an.

Dans ces conditions, EveRé a adressé en Préfecture, un dossier de demande d'augmentation de la capacité de traitement autorisée et ce, le 14 juin dernier. Cette augmentation porte sur les tonnages traités sur l'UVE.

Monsieur GORRY (Mairie de Fos), souligne qu'il avait été déclaré que les 410 000 t ne devaient pas être dépassées car le recyclage devait pallier cet accroissement.

Monsieur GONELLA (Association FARE SUD) se pose la question de la répartition de ces 440 000 t.

Monsieur DARIES, Directeur des Déchets à MPM, intervient pour préciser que le rapport annuel des déchets pour l'année 2009, fait état pour la collectivité d'une production d'OMr de 433 000 t. Il ajoute que ce nombre est plutôt à la baisse.

Monsieur GORRY (Mairie de Fos) rétorque que cette usine a toujours été sous dimensionnée.

Monsieur Le Sous Préfet fait observer que la demande d'augmentation de la capacité d'EveRé sera étudiée en conformité avec les textes en vigueur.

Monsieur DARIES (Directeur des Déchets MPM) reprend son exposé du rapport annuel. Il signale que MPM produit 689 000 t de déchets chaque année, dont :

112 000 t collectées en déchèteries

107 000 t collectées sur les plateformes

33 500 t collectées par la collecte sélective

3 200 t d'encombrants collectés sur la voie publique.

Monsieur Le Sous Préfet conclut en indiquant que l'appréciation sur le caractère significatif ou pas de l'augmentation est du ressort du juge administratif. En tout état de cause, le dossier n'est pas déclaré complet à ce jour, précise-t-il.

VII COMMUNICATION :

Ce point de l'ordre du jour fait référence à la création d'un site Internet avec mise en ligne des résultats d'émissions de l'UVE. Monsieur SALTEL-PONGY explique que différentes rubriques sont prévues avec des bilans mensuels, des mesures en continu, des analyses des cartouches de prélèvement en continu (dioxines et furannes), des analyses des laboratoires externes.

Monsieur CASANOVA (CCSE), souhaite connaître le résultat du suivi environnemental.

Monsieur Le Sous préfet répond que cette demande sera prise en compte lors de la création du site Internet précité ; On poursuit alors l'exposé avec le point 8 de l'ordre du jour.

VIII POINTS/QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos, évoque un train bloqué sur la route, il y a environ un mois. Il informe que cet incident a bloqué la sortie du personnel des sites alentour sur la route.

Monsieur DE GAULEJAC convient qu'il y a eu des dysfonctionnements de manutention sur les trains, à la suite de quoi EveRé s'est équipé de 2 locotracteurs.

Monsieur TROUSSIER, représentant de la commune de Fos, pose la question de l'opportunité d'arrêter le train avant le passage devant ces sites, dans le cas de problème.

Monsieur DE GAULEJAC précise qu'en l'occurrence, il n'est pas certain d'être à l'origine de la panne en cause.

Monsieur Le Sous Préfet souhaite avoir des informations sur les raisons de cet incident qui a eu lieu en dehors de l'enceinte EveRé.

Monsieur Le Maire de Fos, quant à lui, demande le nombre de trains en circulation chaque jour, il avance le nombre de 2 par jour sur Entressen.

Monsieur AMBERTO, Chef du Service des Déchets Ultimes à MPM, répond que sur EveRé, ça n'a pas changé. Il complète avec le centre de transfert d'Ensues qui opère avec des camions à fonds mouvants, à raison de 4 à 5 voyages aller-retour par jour.

Monsieur DE GAULEJAC poursuit avec les camions qui sont utilisés pour les REFIOM (2 à 3 camions par semaine), les mâchefers, les plastiques, les ferrailles, les évacuations de DMA qui ne peuvent être incinérés (40 voyages par jour).

Monsieur Le Sous Préfet clôt la séance sur cette dernière information, il est 17h30.

Il informe les membres de la CLIS que la prochaine réunion se fera avant la fin de l'année.

La CLIS se termine par une visite du site, pour ceux qui le souhaitent.

.....